

INNOVATIONS ET RÉSEAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRED)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au cours de l'année 2022 l'association IRED a pu renouveler une proposition de projet sur l'appui aux paysans et paysannes en agroécologie au Burundi et en République démocratique du Congo ; une seconde proposition de renouvellement a été acceptée au Burkina Faso pour l'appui aux entreprises de l'économie sociale et solidaire; enfin une nouvelle proposition d'appui aux coopératives de café du Burundi a été acceptée mais pas encore financée.

Ces belles réalisations témoignent de la qualité des actions soutenues par l'IRED ainsi que de la confiance renouvelée de la Fédération genevoise de coopération, partenaire financier de l'IRED. Cette Fédération reçoit les contributions des communes genevoises, de la Ville et du Canton de Genève et de la Confédération, contributions prélevées sur les impôts payés par le peuple suisse. Que ces instances et celui-ci soient ici vivement remercier pour cette belle solidarité qui nous oblige.

Nous avons pu constater les excellents résultats enregistrés par des actions soutenues par l'IRED lors d'une visite effectuée au Burundi en septembre 2022. La qualité des partenaires choisis par l'IRED est exemplaire. Surtout ces partenaires sont issus de mouvements coopératifs qui ont à cœur de construire et renforcer des organisations coopératives autonomes, gérées démocratiquement, et agissant tant auprès des populations rurales que des responsables politiques. Le plaidoyer qui est déployé par ces coopératives avance modestement mais nous avons bon espoir de convaincre, au-delà du nombre nécessairement réduit de bénéficiaires directs, du bien-fondé des méthodes de développement appliquées dans les projets.

Les quelques bénéficiaires avec lesquels nous avons pu nous entretenir nous ont expliqué, paysans et paysannes, jeunes entrepreneurs et entrepreneuses, que les appuis reçus leur permettaient de penser et de préparer des projets d'amélioration et d'accroissement de leurs activités, d'envisager l'avenir sous un jour nouveau. Avec ces appuis, les bénéficiaires ont des projets d'amélioration de leurs difficiles conditions.

Un très beau message en matière de coopération solidaire et de développement.

Cependant nos actions touchent au mieux quelques milliers de bénéficiaires quand des millions pourraient y prétendre. Ceci dépasse de loin les capacités de l'IRED. Mais nous devons mieux réfléchir à davantage intéresser les grands acteurs, gouvernements bien sûr mais aussi ceux de la coopération à nos résultats afin de favoriser la diffusion de méthodes éprouvées. Possible ?

Philippe Egger

23 mars 2023

Président

LES PROJETS APPUYÉS PAR L'IRED APPORTENT INNOVATIONS ET RÉSEAUX

Les projets appuyés par l'IRED en 2022 ont tous un double objectif. Une aide directe aux bénéficiaires pour leur permettre de mieux mener une action de production ou de service; et un appui au renforcement d'une organisation qui portera la voix et les intérêts des bénéficiaires. Cette double exigence est la spécificité de l'IRED qui conçoit le développement comme un renforcement institutionnel des bénéficiaires leur permettant d'agir pour étendre leurs activités économiques, porter leurs intérêts et engager un dialogue constructif avec les autorités constitués.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'EMPLOYABILITÉ ET D'AUTO-EMPLOI DES JEUNES AU BURUNDI : PRO-JEUNES III (SEPTEMBRE 2021- AOÛT 2024), CHF 372,266 DE LA FGC, CHF 40,583 MOBILISÉS LOCALEMENT)

La troisième (et dernière) phase de ce projet est effective depuis septembre 2021. Elle est menée par Chantal Ntima responsable de la Maison de l'Entrepreneur, maintenant sous statut autonome mais opérant en étroite collaboration avec ADISCO.

Nous avons pu apprécier les bons résultats des actions menées par ce projet en Septembre 2022 lors d'une visite au Burundi, notamment en matière de sélection des jeunes candidats à la création d'une entreprises, des formations proposées et du suivi étroit des jeunes entreprises.

L'enjeu de cette dernière phase est de consolider la méthode d'appui aux jeunes pour la création et la bonne gestion d'entreprises à partir d'une Maison de l'Entrepreneur désormais autonome.

Un programme du gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes s'inspire largement des méthodes testées et appliquées par le projet. Des perspectives de collaboration sont en discussion.

La véritable contrainte des entreprises créées par les jeunes reste le crédit, rare et cher. Le programme du gouvernement tente d'y apporter une solution. Une banque des jeunes existe également. Ces deux institutions se heurtent cependant aux exigences d'une garantie que les jeunes entrepreneurs ne sont que rarement en mesure d'offrir.

photo

PROMOTION DE L'AGROÉCOLOGIE PAR LA FORMATION ET LE PLAIDOYER (PAFOP 2) (JANVIER 2023 – DECEMBRE 2025), CHF 440,796 DE LA FGC, CHF 41,550 MOBILISÉS LOCALEMENT)

Le second rapport intermédiaire a été soumis en janvier 2022 et acceptée en avril 2022. Une proposition de deuxième phase a été soumise à la FGC en juillet 2022 pour un budget équivalent pour la période janvier 2023-décembre 2025. Cette proposition a été acceptée par la FGC en novembre 2022.

Le rapport d'évaluation externe de juin 2022 réalisé par le Dr Serge Ir Ngendakumana constate notamment : « La plupart des acquis auront contribué à renforcer l'attractivité des exploitations familiales, la dignité paysanne, le pouvoir formateur dans les communautés et accroître la suffisance alimentaire et les revenus au sein des ménages bénéficiaires vers l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. »

Avec Alain Vergeylen et Deogratias Niyonkuru, tous deux membres du comité exécutif de l'IREC, nous avons eu l'occasion de visiter plusieurs zones d'intervention du projet et d'échanger avec quelques bénéficiaires fin septembre 2022. Nos propres observations rejoignent totalement celle de l'évaluation. Nous avons également eu de nombreux échanges très riches avec Appolinaire Hacimana, le responsable du projet, Emery Emerusenge, responsable technique et Christella Niyungeko, conseillère agronomie et avons pu mieux apprécier la somme d'efforts nécessaires pour permettre les nombreux changements observés.

Deogratias Niyonkuru, responsable IREC Afrique, continue de prodiguer conseils et appuis au projet de manière intense et suivie, fidèle à son engagement de toujours aux côtés des populations rurales du Burundi.

Une deuxième phase va s'atteler à partir de janvier 2023 à augmenter le nombre de paysans/paysannes formateurs pour passer de 180 à 560; consolider le protocole de formations entre les pairs, soit des paysans formateurs aux autres paysans/paysannes; développer des appuis en matière de collecte et de commercialisation des productions via les coopératives; et approfondir les enquêtes de terrain en vue d'un plaidoyer basé sur des données empiriques des résultats enregistrés.

photo

APPUI AUX ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, BURKINA FASO, NOUVELLE PHASE (OCTOBRE 2022- SEPTEMBRE 2025, CHF 337,988 DE LA FÉDÉRATION GENEVOISE DE COOPÉRATION ET CHF 29,532 MOBILISÉS LOCALEMENT)

Cette proposition de projet, continuation d'une première phase terminée en juin 2020 et qui a connu des retards, a été approuvée par la FGC en juin 2022. Son début opérationnel est effectif au 1^{er} octobre 2022. Le projet est mis en œuvre par l'Institut Panafricain de Développement de Ouagadougou sous la direction de Sylvestre Ouedraogo. Le projet œuvre à la formation et la consolidation d'entreprises de l'économie sociale et solidaire. Un chef de projet à temps plein a été recruté et les normes de la comptabilité ont été clarifiées.

La situation politique et sécuritaire du Burkina Faso entraîne inévitablement des répercussions sur les activités du projet. La situation du projet est régulièrement évaluée afin de s'assurer qu'il puisse fonctionner dans des conditions satisfaisantes dans un contexte difficile.

CERTICOOP-COCOCA, BURUNDI (2023-2025, CHF 515,734 DE LA FÉDÉRATION GENEVOISE DE COOPÉRATION ET CHF 46,800 MOBILISÉS LOCALEMENT)

Cette proposition de projet porte sur le renforcement des capacités des coopératives de café à remplir les obligations de la certification organique du café, notamment à l'étape du lavage et dépulpage du café cerise.

La proposition est portée par le Consortium des Coopératives de Café (COCOCA) du Burundi qui réunit une trentaine de coopératives dont 10 seront bénéficiaires du projet. Le fondement de la proposition est de permettre aux coopératives de vendre du café organique dont le prix est 30-50 pour cent plus élevé que celui du café non-organique.

La proposition a été soumise à la FGC en juin 2022 et une réponse positive mais conditionnelle est accordée en octobre 2022. Le projet est accepté mais son financement doit intervenir au cours de l'année 2023 à une date encore à préciser.

L'élaboration de cette proposition a bénéficié d'un large appui de la part de Deogratias Niyonkuru qui travaille depuis de longues années aux côtés des coopératives de café.

L'IRED a une longue histoire de coopération avec les coopératives de café du Burundi. Dans les années 2010-2015 l'IRED a mené une campagne internationale notamment auprès de la Banque mondiale afin de permettre les coopératives de café d'acquérir des stations de lavage destinées à la privatisation selon un accord entre le gouvernement et la Banque mondiale. Avec l'appui de l'IRED le point de vue des coopératives a prévalu. Propriétaires d'une vingtaine de stations de lavage les coopératives n'ont pas les moyens financiers de mettre celles-ci aux normes du café organique. C'est l'objet de cette nouvelle proposition acceptée par la FGC et en attente de son financement.

AUTRES ACTIVITÉS DE L'IRED EN 2021

La FGC a accepté de financer à 80 pour cent un voyage d'échanges de l'association Alternatives Durables pour le Développement au Cameroun au Burundi pour étudier les méthodes pédagogiques et de travail de la Maison de l'Entrepreneur en appui à la création d'entreprises des jeunes. Un modeste budget de quelque CHF 3,000 est prévu à cet effet. Le voyage d'échanges sera organisé au mois de juin 2023.

L'IRED apporte une collaboration aux travaux de la Plateforme Souveraineté Alimentaire qui réunit plusieurs associations membres de la FGC autour du thème de l'agroécologie. Plusieurs webinaires ont été organisés en 2022 sur des questions en liens avec les pratiques agroécologiques.

Le site internet de l'IRED (www.ired.org) est toujours actif avec plus d'une centaine de visites par jour, principalement autour des livres de Fernand Vincent sur la gestion des associations de développement. Ces publications restent en grande demande, mais leur diffusion en Afrique pose des difficultés non-résolues à ce jour. Le site internet est géré par l'association Yam Pukri à Ouagadougou. Fernand Vincent assure l'approvisionnement de la page web de l'IRED en nouvelles et informations.

Les comptes 2022 ont été audités par le Cabinet Beau HLB SA. Le rapport d'audit en date du 13 mars 2023 est reproduit ci-après. Le compte de pertes et profits affiche des charges d'un montant de CHF 25,243 contre des produits issus des frais de gestion imputés aux projets gérés par l'IRED de CHF 37,443, soit un excédent de CHF 12,200, le double de celui enregistré en 2021. Cette augmentation est imputable au renouvellement de projets et à l'acceptation de nouveaux projets gérés par l'IRED.

Les frais de secrétariat sont stables et maîtrisés et ne connaissent que de faibles variations.

A noter cependant que le bilan de l'IRED provisionne à son actif CHF 15,955 au titre de débiteurs, en raison d'un impayé dû par l'Institut Panafricain de Développement de Douala, au titre d'un solde non dépensé sur un projet terminé en 2018 et non intégralement remboursé. Un rappel pour le paiement de cette somme due à l'IRED a été signifié à l'IPD en janvier 2022.

L'équilibre financier de l'IRED reste néanmoins précaire, car les charges fixes sont financées par les recettes de gestion des projets de développement issus d'un seul partenaire financier qui est la Fédération genevoise de coopération.

Le rapport de l'organe de révision des comptes, le bilan et le résultat d'exploitation sont reproduits ci-dessous.

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
au Comité de l'Association
IRED.ORG – Genève**

Genève, le 13 mars 2023

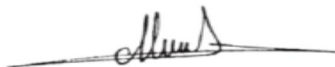
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de INNOVATION ET RESEAU POUR LE DEVELOPPEMENT (IRED.ORG), Genève, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, qui présentent un Bilan de 273'902.54 CHF et un résultat excédentaire de 12'200.33 CHF ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la norme Swiss GAAP, et ne sont pas en conformité avec la loi et les statuts.

BEAU HLB (AUDIT) SA



Mehmet Cem ÜNAL
Réviseur agréé

	<u>BILAN AU 31 DECEMBRE 2022</u>		<u>Rappel 2021</u>	
<u>ACTIF</u>	<u>CHF</u>			
<u>Actifs circulants</u>				
Caisse		-		10.00
Banques		257,907.35		152,710.57
Débiteurs		15,995.19		16,194.84
TOTAL ACTIFS		<u>273,902.54</u>		<u>168,915.41</u>
 <u>PASSIF</u>				
<u>Fonds étranger à court terme</u>				
Créanciers et passifs transitoires		4,321.00		2,666.00
 <u>Fonds affectés</u>				
Fonds affectés FGC (Voir tableau)	189,302.01	-	94,170.21	-
Provision pour actions futures	<u>31,835.78</u>	221,137.79	35,835.78	130,005.99
 <u>Fonds propres</u>				
Surplus net au 01.01.2022	36,243.42		30,203.03	
Excédent (Perte) de l'exercice	<u>12,200.33</u>	<u>48,443.75</u>	<u>6,040.39</u>	<u>36,243.42</u>
TOTAL PASSIFS		<u>273,902.54</u>		<u>168,915.41</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 2022
(Période du 1er janvier au 31 décembre 2022)

Rappel 2021

PRODUITS

Frais de gestion sur projets	37,443.50	29,137.50
Autres recettes propres	-	-
	37,443.50	29,137.50

CHARGES

Frais de personnel	-	-
Pertes sur projets	-	-
Frais de secrétariat	16,529.87	16,723.76
Gestion de l'Association	8,114.80	5,566.00
Information, Site Internet, etc.	598.50	807.35
	-	-
	25,243.17	23,097.11

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022
(Période du 1er janvier au 31 décembre 2022)

PRODUITS

Produits de fonds affectés (Voir annexe)

Financement FGC - affecté	432,123.00	266,575.00
	-	-
	432,123.00	266,575.00

CHARGES

Charges directes de projets (Voir annexe)

	299,547.70	234,092.54
--	------------	------------

Frais administratifs

Frais de secrétariat	16,529.87	16,723.76
Gestion de l'Association	8,114.80	5,566.00
Information, Site Internet, etc.	598.50	807.35
	-	-
	25,243.17	23,097.11
	324,790.87	257,189.65

RESULTAT AVANT VARIATION DES FONDS AFFECTES

107,332.13 9,385.35

Allocations aux fonds affectés

-432,123.00 -266,575.00

Utilisation des fonds affectés

299,547.70 234,092.54

Utilisation des fonds affectés pour frais de gestion

37,443.50 29,137.50

EXCEDENT (PERTE) DE L'EXERCICE

12,200.33 **6,040.39**

FONCTIONNEMENT DE L'IRED

Les tâches de suivi des projets sont assurées de façon intense par Deogratias Niyonkuru à partir du Burundi.

Les tâches de secrétariat sont principalement assurées par Philippe Egger avec un soutien constant d'Alain Vergeylen.

ORGANES DE L'IRED


L'IRED est dirigé par un comité exécutif composé de six membres (Mme Milaso Cherel-Robson, Stanislas Bineli, Deogratias Niyonkuru, responsable Afrique, Fernand Vincent, Alain Vergeylen, trésorier et Philippe Egger, Président). L'IRED est une association dont tous les membres sont volontaires. L'IRED ne verse aucun salaire.

L'assemblée générale de l'IRED a été renouvelée partiellement en 2021 avec la participation de nouveaux membres.

REMERCIEMENTS

L'IRED et ses partenaires remercient la Fédération Genevoise de Coopération, la Direction du Développement et de la Coopération, l'Etat de Genève, la Ville de Genève, ainsi que les communes de Cologny, Grand-Saconnex, Lancy, Onex, Vernier, Versoix, et Veyrier pour leur soutien financier à nos réalisations.

FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



... SUBVENTIONNÉ ...
... PAR LA ...
VILLE DE GENEVE

Ville de Lancy
République et canton de Genève


onex
Ville de progrès
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE 

VERNIER 
Une Ville pas Commune

 Ville de
Versoix

 COMMUNE DE
VEYRIER



Ville de Cologny



Ville du Grand-Saconnex